



Fonction Publique Territoriale

Parrainez
vos collègues
et gagnez
jusqu'à 200 €*

* Pour 5 personnes parrainées



Pour vous, pour vos filleuls... rien que des avantages !

- Grâce à vous, chacun de vos filleuls profite d'une remise de 20 € sur le montant de ses cotisations. Cette remise vient s'ajouter à notre offre promotionnelle du 12^{ème} mois de cotisation offert.
- Pour vous, parrain, des chèques cadeaux dont le montant évolue en fonction du nombre de filleuls parrainés :
 - 1^{er} filleul : 20 €
 - 2^{ème} filleul : 30 €
 - 3^{ème} filleul : 40 €
 - 4^{ème} filleul : 50 €
 - 5^{ème} filleul : 60 €
- Vous pouvez parrainer jusqu'à 5 collègues par an soit un montant pouvant atteindre 200 € en chèques cadeaux.
- Pour chaque parrainage apporté, la mutuelle CNM Santé versera 5 € à une association partenaire.

Une démarche simplissime

- 1 Parlez à vos collègues de l'offre Néo Territoires et précisez leur que grâce à vous, ils peuvent bénéficier d'une remise supplémentaire de 20 €.
- 2 Invitez-les à se rendre sur le site cnmsante.fr et à faire de manière totalement anonyme tous les devis qu'ils souhaitent. 30 secondes suffisent !
- 3 Pour ceux qui décident d'adhérer à la mutuelle, il suffira qu'ils pensent à joindre à leurs justificatifs d'adhésion le bulletin de parrainage complété (disponible dans Espace Téléchargement/ Parrainez vos proches sur le site ou remplissable en ligne).

Attention : vos coordonnées de parrain doivent figurer sur ce bulletin de parrainage (nom, prénom, n° d'adhérent) : pensez à les communiquer à vos filleuls. **C'est tout !**

Tout savoir sur l'opération

- Cette opération est réservée aux personnels actifs de la Fonction Publique Territoriale qui adhèrent à la gamme Néo Territoires (gamme labellisée) de la mutuelle CNM Santé.
- Un justificatif d'appartenance du parrain et/ou du filleul à la Fonction Publique Territoriale est obligatoirement à fournir avec les justificatifs d'adhésion.
- Parrain et filleul ne peuvent avoir de lien de parenté direct (ascendant, conjoint ou descendant).
- Pour que le parrainage soit validé, le filleul doit s'être acquitté d'un premier mois plein de cotisation.
- La remise pour le filleul est cumulable avec l'offre promotionnelle mois gratuit. Dans ce cas, le décompte de la remise tant pour le filleul que pour le parrain est reporté au 2^{ème} mois de cotisation payant du filleul.
- Si le parrain cumule plusieurs chèques cadeaux, la CNM se réserve la possibilité de les envoyer de façon échelonnée, à raison de 1 par mois.
- Si le montant de la remise excède le montant à payer le mois où la remise est effectuée, le solde restant est remisé sur le mois suivant.
- La participation à l'opération de parrainage implique l'acceptation pleine et entière du règlement disponible sur le site cnmsante.fr.

La CNM,
c'est 97%
d'adhérents
satisfaits !



POUR NOUS
CONTACTER

Par courrier : CNM Prévoyance Santé 93A, rue Oberkampf,
75553 PARIS Cedex 11

Tél. : 01 53 36 36 10 • **Fax :** 01 44 62 86 74

Mail : agence@cnmsante.fr • **Site :** www.cnmsante.fr



Une mutuelle pour tous,
adaptée aux besoins de chacun